

Demandez une aide à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

C'est quoi la MDPH ?

La MDPH c'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

C'est un endroit où vous pouvez demander de l'aide.

🏠 La MDPH est au 7/11 rue Erik Satie, à Bobigny.

Qu'est-ce que je peux demander à la MDPH ?

Vous pouvez demander...

- **Des aides financières.**

C'est de l'argent qui vous permet de vivre.

Cet argent peut être versé

sur votre compte en banque

ou payer le salaire de quelqu'un qui vous aide

ou payer l'endroit où vous habitez.



- Des aides pour vous déplacer ou vous garer.

Ce sont des documents qui vous permettent d'avoir une plus grande place de parking ou des sièges dans les transports en commun.



Comment demander une aide ?

Vous devez créer un compte.

Vous devez :

- cliquer sur <https://mdphenligne.cnsa.fr>
- cliquer sur « créer mon compte » en bas à droite de l'écran
- indiquer vos informations personnelles



C'est votre nom, votre prénom, votre adresse e-mail, et un mot de passe.

Vous devez ensuite déposer des documents obligatoires sur la plateforme.

Ces documents sont :

- un **certificat médical**.

C'est un document complété et signé par votre médecin.

Ce document décrit

votre handicap ou votre maladie.

Il doit dater de moins de 12 mois.

Il doit être au format **CERFA n° 15695*01**.

- une **pièce d'identité recto verso**.

Cette pièce d'identité peut être un passeport

ou une carte d'identité

ou un titre de séjour valide

ou un autre document

d'autorisation de séjour en

France.



- Un **justificatif de domicile de moins de 3 mois**.

C'est un document qui montre l'endroit où vous habitez.

Ça peut être une facture

d'électricité

ou d'énergie.



Si vous habitez chez quelqu'un cette personne doit écrire une **attestation sur l'honneur**.

C'est un papier signé par la personne chez qui vous habitez.

La personne doit écrire que vous habitez bien chez elle.

Qui peut faire une demande en ligne ?

Vous pouvez faire une demande en ligne si...

- Vous êtes une personne en situation de handicap.

- ou vous êtes **l'aidant** d'une personne en situation de handicap.
C'est une personne qui aide la personne handicapée.
Un aidant peut être un parent de la personne handicapée
ou son mari ou sa femme
ou son enfant
ou une autre personne.

Qui peut m'aider à faire une demande en ligne ?

Vous pouvez demander de l'aide à la MDPH

Vous pouvez :

- aller à l'accueil de la MDPH
du lundi au jeudi de 9h à 16h.
Les personnes à l'accueil sont formées pour vous aider.
- ou téléphoner
☎ au 01 43 93 86 86.
- ou vous inscrire à des ateliers.
Ces ateliers vous aident à faire vos demandes d'aide en ligne.
Il y a un atelier chaque jeudi après-midi.
☎ Appelez le 01 43 93 86 86 pour vous inscrire.

